

République Française
 Département : LOIRE
 Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_001_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	11
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Carine GANDREY.

Présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Robert MASSON représenté par Carine GANDREY, Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACCEPTATION DON : ASSOCIATION LA TRAVERSE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement l'article L 123-8 ;
Vu l'article L2242-4 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Présidente informe l'assemblée délibérante que l'**ASSOCIATION LA TRAVERSE** souhaite faire un don de **900 €** au CCAS de la commune suite à la représentation de la pièce de théâtre du samedi 6 décembre 2025.

Madame la Président précise que le chèque a été remis par l'**ASSOCIATION LA TRAVERSE** lors du repas des aînés qui s'est tenu le 11 janvier 2026.

Il revient à l'assemblée délibérante d'accepter ou de refuser ce don.

Après délibération, l'assemblée délibérante accepte le don de **900 €** de l'**ASSOCIATION LA TRAVERSE**.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 042-264202813-20260311-DE_001_2026-DE



Carine GANDREY
Président de séance

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

Robert JOANIN
Secrétaire de séance

A blue ink signature that is more fluid and cursive than the one above, with a long horizontal stroke at the end.

République Française
 Département : LOIRE
 Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_002_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	M
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
M	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Carine GANDREY.

Présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Robert MASSON représenté par Carine GANDREY, Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACCEPTATION DON ASSOCIATION SYNDICALE LOTISSEMENT DROUOT

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement l'article L 123-8 ;

Vu l'article L2242-4 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Présidente informe l'assemblée délibérante que **l'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DROUOT** souhaite faire un don de **40 €** au CCAS de la commune.

Il revient à l'assemblée délibérante d'accepter ou de refuser ce don.

Après délibération, l'assemblée délibérante accepte le don de **40€** de **l'ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DROUOT**.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Carine GANDREY
Président de séance



Robert JOANIN
Secrétaire de séance



DE_002_2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 042-264202813-20260311-DE_002_2026-DE

République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_003_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	11
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Carine GANDREY.

Présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Robert MASSON représenté par Carine GANDREY, Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REPAS DES AINES ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS INVITES

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article **L.123-8** ;

Vu l'article L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du CCAS DE_004_2024 APPROBATION DU TARIF DU REPAS DES AINES POUR LES NON BENEFICIAIRES en date du 17 octobre 2024.

fixant le tarif applicable aux **invités** ne relevant pas des ayants droit au repas des aînés, à savoir :

- personnes non âgées de 70 ans ou plus au 31 décembre de l'année en cours,
- et/ou non inscrites sur les listes électorales de la commune.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le repas des aînés s'est tenu le 11 janvier 2026, conformément aux actions sociales menées annuellement.

À cette occasion, des invités – accompagnants ou proches des ayants droit – ont participé au repas, conformément aux dispositions prévues par la délibération précitée.

Ces invités ont réglé leur participation selon le tarif établi par le CCAS. Les chèques correspondants ont été remis au CCAS et doivent à présent être encaissés.

Il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'encaissement des **20 chèques** remis au titre de la participation des invités au repas des aînés du 11 janvier 2026 pour un **montant total de 700€**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante du CCAS

- **DÉCIDE d'autoriser l'encaissement des chèques correspondant aux participations financières des invités au repas des aînés du 11 janvier 2026, conformément au tarif fixé par la délibération adoptée en 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Carine GANDREY
Président de séance

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the left.

Robert JOANIN
Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of a series of sharp, intersecting lines.

République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	9
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Michelle MAY.

Présents : Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés : Carine GANDREY, Robert MASSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

CFU CCAS ANNEE 2025		
	Dépenses	Recettes
Résultat fonctionnement reporté 2024		1 208,40
Dépenses de fonctionnement 2025	10 431,55	
Recettes de fonctionnement 2025		12 538,08
	10 431,55	13 746,48
Résultat		3 314,93

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE,

A la majorité des suffrages exprimés, aucune voix contre et aucune abstention ne s'étant manifestées, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Ecotay l'Olme
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michelle MAY
Président de séance



Robert JOANIN
Secrétaire de séance



République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_005_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	8	8
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Michelle MAY.

Présents : Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés : Carine GANDREY, Robert MASSON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS - CCAS ECOTAY L OLME 2025

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour l'année 2025 ;

Vu les articles L1612-32 et R.1612-52 du code général des collectivités territoriales;

Considérant les résultats suivants :

CFU CCAS ANNEE 2025		
	Dépenses	Recettes
Résultat fonctionnement reporté 2024		1 208,40
Dépenses de fonctionnement 2025	10 431,55	
Recettes de fonctionnement 2025		12 538,08
	10 431,55	13 746,48
Résultat		3 314,93

Pour l'année 2025, le CCAS enregistre un excédent de 3 314.93€.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'affectation de 3 314.93€, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michelle MAY
Président de séance



Robert JOANIN
Secrétaire de séance



République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Montbrison
ECOTAY L'OLME - CCAS

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération N° DE_006_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	9	11
Date de la convocation : 06/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du conseil), sous la présidence de Carine GANDREY.

Présents : Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Christiane DUCLOS, Daniel JAY, Sylvaine MASSACRIER, Anne-Marie GUILLOT, Maurice FOURAGNAN, Stéphanie GRIOT, Sylvie BADEL

Représentés : Robert MASSON représenté par Carine GANDREY, Marie-Claude DRUTEL représentée par Michelle MAY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Robert JOANIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - CCAS 2026

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessous,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 11 700.00 €
- Recettes de fonctionnement : 11 700.00 €
- Ce budget ne présente pas de section investissement.

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026	
DEPENSES	
011 - Charges de gestion générale	
60 - Alimentation et autres marchandises	10 000,00
62 - Autres services extérieurs	700,00
012 - Charges de personnel, frais assimilés	
62 - Autre personnel extérieur	300,00
63 - Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00
64 - Charges sécurité sociale et prévoyance	200,00
65 - Autres charges (ex. formation)	200,00
	11 700,00
RECETTES	
74 - Participation commune	5 000,00
75 - Autres produits gestion courante (ex. repas CCAS, dons, concours pétanque etc...)	3 385,07
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 314,93
	11 700,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS arrêté tel que présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **VALIDE** que le budget ne comporte pas de section d'investissement,

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Carine GANDREY
Président de séance



Robert JOANIN
Secrétaire de séance

